Saint-Germain-du-Bel-Air

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »



Table des matières

1.	CARA	CTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	3
	1.3.	Estimation de la population desservie	3
	1.4.	Nombre d'abonnés	4
	1.5.	Volumes facturés	4
	1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels	5
	1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	5
	1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	6
2.	TARIF	FICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	8
	2.1.	Modalités de tarification	8
	2.2.	Facture d'assainissement type	
	2.3.	Recettes	
3.	INDIC	ATEURS DE PERFORMANCE	10
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif	10
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents	12
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées	12
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	12
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation	13
4.	FINAN	NCEMENT DES INVESTISSEMENTS	14
	4.1.	Montants financiers	14
	4.2.	État de la dette du service	14
	4.3.	Amortissements	14
5.	ACTIO	ONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	15
6.	TΔRI	EAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	
υ.	IADL		10

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☑ communal

•	Nom	de la	collectivité	:	Saint-Germain-du-Bel-Air	ſ
---	-----	-------	--------------	---	--------------------------	---

- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Nor
Collecte		
Transport	\checkmark	
Dépollution		

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Saint-Germain-du-Bel-Air
- Existence d'une CCSPL □ Oui □ Non
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation*:..... ☒ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière.** Le SYDED du Lot apporte son appui à la collectivité en tant qu'assistant technique pour l'exploitation des ouvrages et la gestion du service.

1.3. Estimation de la population desservie



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 332 habitants au 31/12/2020 (336 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

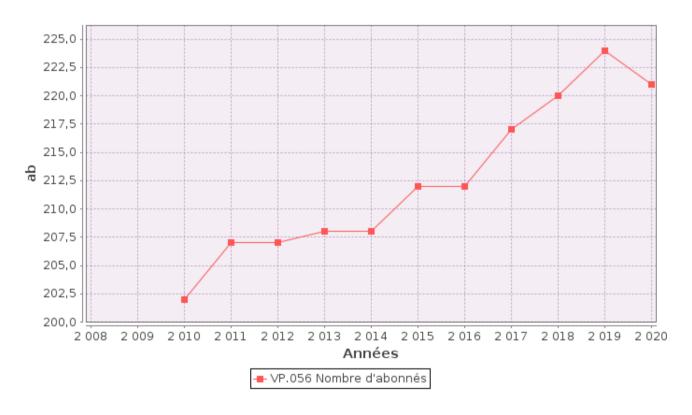
Le service public d'assainissement collectif dessert 221 abonnés au 31/12/2020 (224 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Total	224	221	-1,3%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **30,87 abonnés/km**) au 31/12/2020. (31,28 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,5 habitants/abonné au 31/12/2020. (1,5 habitants/abonné au 31/12/2019).

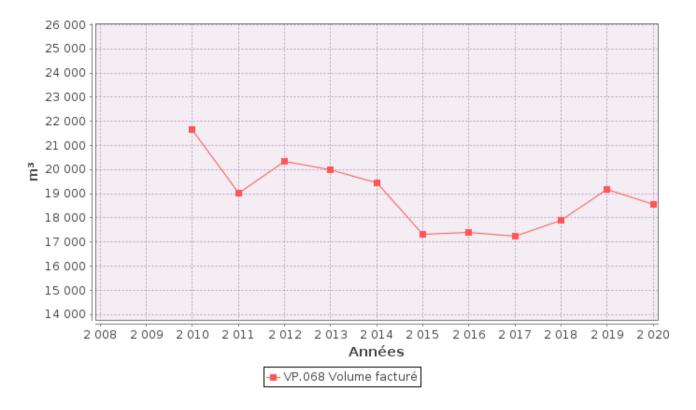


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	19 176	18 570	-3,2%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2020 (0 au 31/12/2019).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 7,16 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

soit un linéaire de collecte total de 7,16 km (7,16 km au 31/12/2019).

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées. L'ancienne STEU de 450 EH a été remplacée par une STEU de 550 EH en 2020.

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lit bactérien à ruissellement Commune d'implantation : SAINT-GERMAIN-DU-BEL-AIR (ancienne)

Lieu-dit: Le Bourg

Capacité nominale : 450 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	27 kg/j	45 kg/j	30 kg/j	8 kg/j	2 kg/j	75 m³/j

Prescriptions de rejet

Déclaration du 31/01/2007

Milieu récepteur du rejet : Le Céou

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhibitoire (mg/l)
DBO5		35	ou	60			
DCO				60			
MES				50			

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	14.79 kg/j	33.64 kg/j	18.48 kg/j	3.91 kg/j	3.91 kg/j	0.40 kg/j	46.20 m³/j
Concentration en sortie (mg/l)	22	121	27	57.10	60.50	9.80	Sans objet
Rendement de la station d'épuration	93.1 %	83.4 %	93.3 %	32.5 %	28.5 %	- 13.2 %	Sans objet

Données issues de l'autosurveillance 2019. La charge entrante est estimée à partir des temps de fonctionnement des pompes du poste de relevage de la station.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2019	2020	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	1,84	0,94	- %

Les boues produites sont évacuées de manière conforme par valorisation agricole (épandage).

Traitement des effluents

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Commune d'implantation : SAINT-GERMAIN-DU-BEL-AIR (nouvelle)

Lieu-dit : Le Bourg

Capacité nominale : 560 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	33,60 kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	84 m³/j

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet : Le Céou

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhibitoire (mg/l)
DBO5		35	ou	60			
DCO				60			
MES				50			

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	25.68 kg/j	51.36 kg/j	29.96 kg/j	6.42 kg/j	6.42 kg/j	1.71 kg/j	178.97 m³/j
Concentration en sortie (mg/l)	3.3	30	3.2	1.9	23.16	2.97	Sans objet
Rendement de la station d'épuration	97.7 %	89.5 %	98.1 %	94.7 %	35.4 %	68.9 %	Sans objet

Données issues de l'autosurveillance 2020.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2020	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	-

Les boues sont stockées et minéralisées sur les filtres plantés de roseaux.

Glossaire

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour. DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO: Demande chimique en oxygène.

MES: Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal. NGL : Azote global. Pt : Phosphore total.

tMS: tonne de matière sèche

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs	Au 01	/01/2020	Au 01/01/2021
	Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement (1)	76	,22€	76,22 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Prix au m³ de 0 à 65 m	³ 1,6	€/m³	1,6 €/m³
Prix au m³ de 66 à 100 r	m³ 1,45	5 €/m³	1,45 €/m³
Prix au m³ de 101 à 165	m³ 1,3	€/m³	1,3 €/m³
Prix au m³ de 166 à 200	m³ 1,14	4 €/m³	1,14 €/m³
Prix au m³ de 201 à 265	m³ 0,99	9 €/m³	0,99 €/m³
Prix au m³ de 266 à 300	m³ 0,84	4 €/m³	0,84 €/m³
Prix au m³ au-delà de 300	0,69	9 €/m³	0,69 €/m³
	Taxes et redevances		
Taxes			
Taux de TVA (2)	1	0 %	10 %
Redevances			
Modernisation des réseaux de colle l'Eau)	cte (Agence de 0,29	5 €/m³	0,25 €/m³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'assainissement type



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de	la collectivité		
Part fixe annuelle	76,22	76,22	0%
Part proportionnelle	180,75	180,75	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	256,97	256,97	0%
Taxes	et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
TVA	28,70	28,70	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	58,70	58,70	0%
Total	315,67	315,67	0%
Prix TTC au m ³	2,63	2,63	0%

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	41 991,51 €	45 300,00 €	
Total recettes de facturation	41 991,51 €	45 300,00 €	+ 7,88 %
Prime de l'Agence de l'Eau	4 333,00 €	4 333,00 €	
Total autres recettes	4 333,00 €	4 333,00 €	0 %
Total des recettes	46 324,51 €	49 633,00 €	+ 7,14 %

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =
$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 221 abonnés potentiels (100% pour 2019).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	non : 0 points	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEA (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a é		A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Non	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions (1)	Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont de comptés que si 40 points au moins de comptés que si 40			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie		%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui : 10 points non : 0 point		0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui: 10 points		0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point		0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point		0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	non : 0 points		0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point		0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2020 (15 pour 2019).

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

⁽⁴⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution

organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP du Bourg (SAINT-GERMAIN- DU-BEL-AIR)	14,79	100	100
STEP du bourg (SAINT-GERMAIN- DU-BEL-AIR	42,95	Pas encore en service	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2019).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique

pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP du Bourg (SAINT-GERMAIN- DU-BEL-AIR)	14,79	100	100
STEP du bourg (SAINT-GERMAIN- DU-BEL-AIR	42,95	Pas encore en service	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2019).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique

pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP du Bourg (SAINT-GERMAIN- DU-BEL-AIR)	14,79	100	100
STEP du bourg (SAINT-GERMAIN- DU-BEL-AIR	42,95	Pas encore en service	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2019).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP du Bourg (SAINT-GERMAIN-DU-BEL-AIR- Ancienne) :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole		0,94
valorisation agricole	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,94

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} *100$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2019).

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	514 409,35 €	446 800,00 €
Montants des subventions en €	250 000,00 €	221 500,00 €
Montants des contributions du budget général en €	-	-

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant	restant dû en €)	-	187 298,86 €
Montant rambourgé durant l'avaraige en C	en capital		-
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts		865,81 €

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de **5 314,00** € (5 314,00 € en 2019).

5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020 (0 €/m³ en 2019).

6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	336	332
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	1,8	0,9
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,63	2,63
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0